

RECENSEMENT DES EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES 2015 - 2016

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES DONNÉES DU MODULE ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES OU D'ÉLEVAGE, (OPA/OPE)

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES DONNÉES DU MODULE ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES OU D'ÉLEVAGE, (OPA/OPE)

Publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Ministère de l'agriculture et du développement rural, Côte d'Ivoire FAO/Ministère de l'agriculture et du développement rural. 2019. Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) 2015-2016 Vol. 5. Abidjan. 16 pp. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ou du Ministère de l'agriculture et du développement rural aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO ou du Ministère aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO ou du Ministère.

© FAO, 2019



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons -Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Photographie de couverture: ©FAO





Table des matières

Avant-propos		vii
Sigles et abrév	viations	viii
Introduction		1
1. Approche m	néthodologique	2
2. Présentatio	on des résultats	2
2.1.	Résultats issus de la collecte et des sources administratives	2
2.2.	Répartition des OPA et des OPE par région et par principal domaine d'activité	3
3. Difficultés r	encontrées dans la collecte de données	5
Conclusion		5





Avant-propos

La Côte d'Ivoire vient de réaliser son troisième recensement agricole dénommé Recensement des exploitants et exploitations agricoles (REEA) 2015-2016.

La particularité de ce recensement est l'enquête exhaustive et systématique auprès de tous les ménages agricoles, villages ruraux, organisations professionnelles agricoles ou d'élevage, (OPA/OPE) et exploitations modernes du pays à l'aide des nouvelles technologies. La méthode CAPI (entretien individuel assisté par ordinateur) couplée avec le relevé des coordonnées géographiques à l'aide du système de positionnement global (GPS) ont permis de mener ce recensement.

La mise en œuvre du REEA s'est faite selon l'approche modulaire recommandée dans le Programme mondial de recensement de l'agriculture (PMRA) 2010. Un module de base a été couplé avec un module de données communautaire, un module des OPA/OPE et un module sur les exploitations modernes. Cette mise en œuvre a permis de disposer d'informations structurelles qui seront complétées par des informations conjoncturelles lors de la mise en œuvre des modules complémentaires.

Le présent volume, cinqième de la série des publications sur le REEA 2015-2016 est consacré à la présentation de la situation nationale exhaustive des OPA/OPE en vue de leur meilleure structuration et professionnalisation. Parallèlement à ce rapport sur le module des OPA/OPE, les autres résultats des travaux du REEA sont consignés dans six autres volumes :

- présentation détaillée de la méthodologie du REEA (volume 1);
- synthèse des résultats du REEA (volume 2);
- sésultats du module de base sur les ménages et exploitants agricoles (volume 3);
- résultats du module sur les villages ruraux (volume 4);
- résultats du module sur les exploitations modernes (volume 6);
- résultats sur les tableaux statistiques (volume 7).

L'ensemble des volumes est le résultat d'une synergie d'actions entre les institutions nationales et les partenaires au développement. Plus particulièrement entre le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), le Ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH), le Ministère des eaux et forêts (MINEF), le Ministère de la salubrité, de l'environnement et du développement durable (MINSEDD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Ces volumes constituent, à l'instar des précédents rapports de recensements de l'agriculture, un excellent instrument d'orientation qui favorise la prise de décisions dans le secteur agricole au sens large et le monde rural.

Nos remerciements vont à l'Union européenne à travers sa Délégation en Côte d'Ivoire dont l'appui financier dans le cadre de son programme Flex 2008 d'appui au secteur agricole a rendu possible ce recensement.

Puisse les différentes publications sur le REEA apporter la preuve que l'on peut produire des statistiques crédibles en Côte d'Ivoire pour peu que les moyens suivent. Que ce couronnement puisse également être le point de départ d'une grande aventure : réussir, dans le moyen terme, la mise en place du Système permanent intégré des statistiques agricoles (SPISA) qui soit à la hauteur des attentes des gouvernants et utilisateurs.

Les utilisateurs pourront consulter et télécharger les tableaux aux niveaux national, régional et départemental ainsi que la documentation sur les résultats du REEA 2015-2016 sur la plateforme CountrySTAT à l'adresse cote-divoire.countrystat.org/fr.

Germain DASYLVA

Représentant de la FAO en Côte d'Ivoire

Mamadou SANGAFOWA COULIBALY

Ministre de l'agriculture et du développement rural

Sigles et abréviations

ANADER: Association interprofessionnelle du palmier à huile

ANADER: Agence nationale d'appui au développement rural

ANOPACI: Association nationale des OPA de Côte d'Ivoire

APROCASUD: Association des producteurs d'ovins et caprins du sud

APROMAC: Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire

CAPI: Computer assisted Personal interview (entretien individuel assisté par ordinateur)

DOPA: Direction des organisations professionnelles agricoles

FAO: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture FIRCA: Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole

GPS: Système de positionnement global INS: Institut national de la statistique

INTERAVI: Association des industriels de la filière avicole ivoirienne

INTERPORCI: Interprofession porcine de Côte d'Ivoire

MINADER: Ministère de l'agriculture et du développement rural

MINEF: Ministère des eaux et forêts

MINSEDD: Ministère de la salubrité, de l'environnement et du développement durable

MIRAH: Ministère des ressources animales et halieutiques

ONDR: Office nationale du développement de la riziculture

OPA: Organisation professionnelle agricole
OPE: Organisation professionnelle d'élevage

PMRA: Programme mondial de recensement agricole

REEA: Recensement des exploitants et exploitations agricoles

SPISA: Système permanent intégré des statistiques agricoles



Introduction

Le mouvement associatif dans le monde agricole met l'accent sur l'esprit d'entraide et de travaux collectifs.

Le mouvement associatif dans le monde agricole en Côte d'Ivoire a débuté en 1910 pendant la période coloniale. De nombreuses réformes ont été entreprises dans ce domaine avec un cadre juridique et institutionnel en constante évolution de 1960 à 2010.

La libéralisation des filières agricoles intervenue en 1980 à la suite de l'avènement des plans d'ajustement structurel a été à la base de la restructuration du mouvement coopératif avec l'adoption et la promulgation de la loi N° 97-721 du 23 décembre 1997 relative aux coopératives.

L'adoption de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives (AUSCOOP), le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo), marque le début d'une nouvelle période du mouvement coopératif en Côte d'Ivoire.

Cet acte consacre deux types de sociétés coopératives :

- Société coopérative simplifiée (SCOOPS);
- Société coopérative avec Conseil d'Administration (COOP-CA).

Toute organisation professionnelle du monde agricole doit à terme évoluer vers ces deux types de sociétés coopératives.

Une «Organisation Professionnelle» est un regroupement volontaire des professionnels, personnes physiques ou morales, d'un même maillon d'une filière agricole en vue de satisfaire leurs besoins, leurs intérêts et aspirations socioculturelles et surtout économiques communs, au moyen d'une entreprise économique dont ils sont les seuls propriétaires et les principaux usagers.

Une Organisation professionnelle agricole/d'élevage (OPA/OPE) peut prendre la forme de société coopérative, d'association ou d'organisation Non gouvernementale.

L'objectif de ce module dans le cadre du REEA est de présenter une situation nationale exhaustive des OPA/OPE en vue de leur meilleure structuration et professionnalisation. Plus spécifiquement, il s'agit d'analyser les OPA/OPE en fonction (i) du type d'organisation et du statut juridique, (ii) de leur domaine d'activité et (iii) leur professionnalisation.

Ce présent volume est consacré au module OPA/OPE. Il décrit l'approche méthodologique utilisée pour l'élaboration du répertoire des OPA/OPE, présente les résultats obtenus, fait ressortir les difficultés rencontrées et formule des recommandations.

1. Approche méthodologique

La Côte d'Ivoire a retenu l'approche modulaire dans la conduite du Recensement des exploitants et exploitations agricoles(REEA) 2015-2016. Ce recensement se déroule en deux étapes : la première qui consiste à recueillir des données nécessaires à la mise en place de bases de sondage (module de base) et la deuxième à collecter les données plus approfondies (structurelles additionnelles) pendant la phase de mise en œuvre des modules complémentaires en vue de compléter la base de données du REEA.

Durant la première étape, quatre (04) unités statistiques sont concernées:

- Ménages agricoles: module de base;
- Villages ruraux: module communautaire;
- Organisations professionnelles agricoles et/ou d'élevage (OPA/OPE): module OPA/OPE;
- Exploitations agricoles modernes: module des exploitations modernes.

En ce qui concerne le volet organisation professionnelles agricoles, la collecte des données s'est déroulée en trois étapes:

- l'administration d'un questionnaire spécifique (Module OPA/OPE) dans les zones d'enquête à partir des listes historiques issues d'une revue documentaire. Elle s'est déroulée au siège de l'OPA/OPE par l'interview directe d'un responsable de cette structure;
- pendant l'administration du module de base et du module communautaire les données sur les OPA/OPE ont aussi été collectées;
- les données proviennent aussi des sources administratives (DOPA/MINADER, MIRAH).

Les données issues de ces trois sources ont fait l'objet d'un traitement en procédant à l'élimination des doublons.

Ce travail a permis d'établir un répertoire de 12 052 OPA/OPE.

2. Présentation des résultats

Les résultats présentés ci-dessous concernent les résultats de la collecte par sources, la répartition des OPA/OPE par région et par domaine d'activité.

2.1. Résultats issus de la collecte et des sources administratives

Les 12 052 OPA/OPE répertoriées sont réparties selon les sources comme suit :

- données issues de la collecte (module OPA/OPE, module de base et module communautaire):
 7 905 OPA/OPE;
- données issues de l'administration: 4 147 OPA/OPE.

2.2. Répartition des OPA et des OPE par région et par principal domaine d'activité

Au niveau national, sur 12 052 organisations professionnelles identifiées, 11 679 exercent dans la production végétale (96,9%), neuf dans la sylviculture (0,1%), 28 dans l'aquaculture (0,2%), 258 dans l'élevage (2,1%), 57 dans la pêche (0,5%) et 21 dans la pisciculture (0,2%).

Plus du quart (26,7%) des OPA sont localisées dans les régions du Tonkpi, HautSassandra, du Poro et de SanPedro, avec respectivement 8,8%, 6,8%, 5,6% et 5,5%.

Toutes les OPA identifiées pratiquant la sylviculture neuf se localisent dans les régions du Bélier (1), du Gbôklè (1), des Grands-Ponts (1), de la Mé (1), du Moronou (1), du N'zi (1), de SanPedro (1), du Sud-Comoé (1) et du Tonkpi (1).

Un peu moins de la moitié des OPE (48,4%) sont localisées dans le District autonome d'Abidjan (20,9%), dans les régions du Tonkpi (10,7%), du Gbèkê (6,3%), de la Marahoué (5,8%) et dans le District autonome de Yamoussoukro (4,7%).



TABLEAU 2.1 : RÉPARTITION DES OPA/OPE PAR RÉGION SELON LE PRINCIPAL DOMAINE D'ACTIVITÉ

REGIONS	Domaines d'activité						
	Agriculture végétale	Sylviculture	Aquaculture	Elevage	Pêche	Pisciculture	Total général
Agnéby-Tiassa	313	0	0	7	0	0	320
Bafing	288	0	0	0	0	0	288
Bagoué	272	0	0	3	0	0	275
Bélier	271	1	1	6	0	0	279
Béré	257	0	0	0	0	0	257
Bounkani	74	0	0	1	0	0	75
Cavally	289	0	0	11	0	0	300
D.A. d'Abidjan	16	0	0	43	30	3	92
D.A. de Yamoussoukro	69	0	0	11	5	1	86
Folon	187	0	0	1	0	0	188
Gbèkê	314	0	1	17	3	2	337
Gbôklè	352	1	2	1	0	0	356
Gôh	469	0	2	2	0	3	476
Gontougo	379	0	0	8	0	0	387
Grands-Pont	181	1	8	2	3	0	195
Guémon	581	0	0	8	0	1	590
HambolL	245	0	0	14	0	0	259
Haut-Sassandra	792	0	0	6	1	2	801
Iffou	115	0	0	1	0	0	116
Indénié - Djuablin	299	0	0	6	1	2	308
Kabadougou	382	0	2	9	0	0	393
La Mé	279	1	0	0	0	1	281
Lôh-Djiboua	604	0	0	7	0	0	611
Marahoué	455	0	0	18	2	1	476
Moronou	166	1	0	2	0	0	169
Nawa	360	0	1	5	0	0	366
N'zi	221	1	0	10	0	0	232
Poro	656	0	0	14	0	0	670
San Pedro	638	1	2	2	10	0	653
Sud-Comoé	324	1	2	2	2	1	332
Tchologo	519	0	0	13	0	0	532
Tonkpi	1 032	1	7	28	0	4	1 072
Worodougou	280	0	0	0	0	0	280
TOTAL GENERAL	11 679	9	28	258	57	21	12 052

Source: Côte d'Ivoire, Recensement des exploitants et exploitations agricoles (REEA) 2015-2016

3. Difficultés rencontrées dans la collecte de données

Les principales difficultés dans la collecte des données sont les suivants:

- ▶ le refus de certaines associations et organisations professionnelles quant à l'administration du questionnaire;
 - les rendez-vous non respectés par les responsables d'OPA/OPE;
 - l'orthographe des dénominations et des sigles des OPA/OPE mal renseignées;
- l'absence de siège et de contacts téléphoniques de la plupart des OPA/OPE, rendant difficile leur localisation.

CONCLUSION

Le recensement des OPA/OPE dans le cadre du REEA 2015-2016 a permis de disposer d'un répertoire de 12 052 OPA/OPE. Ce répertoire constitue une base pouvant servir aux différentes filières et décideurs désireux d'engager des réflexions plus approfondies pour sa mise à jour d'une part et la redynamisation des OPA/OPE d'autre part.

En ce qui concerne la mise à jour, dans le cadre du REEA et tenant compte des difficultés rencontrées dans la collecte des données, il est envisagé:

- la relecture du questionnaire avec un souci de simplification;
- l'actualisation du répertoire des OPA/OPE en se servant des données disponibles au niveau de chacune des faitières des différentes filières agricoles;
- l'implication des organisations des filières dans l'information et la sensibilisation des OPA/OPE de leur pleine adhésion aux activités futures de collectes de données;
- la mise en place d'un groupe de suivi du recensement des OPA/OPE. Ce groupe pourra être composé du MINADER, du MIRAH, du MINEF, de l'ANADER, du Conseil café cacao, du Conseil du coton et de l'anacarde et de l'Office national pour le développement de la riziculture (ONDR), L'Association nationale des OPA de Côte d'Ivoire (ANOPACI), le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (FIRCA), de l'APROMAC, de l'AIPH, de l'INTERAVI, de l'INTERPORCI, de l'APROCASUD et toute autre structure confirmée ou en gestation en charge de l'animation des autres filières. L'implication de ces structures devrait être envisagée aussi sur le terrain;
- la conduite d'une enquête spécifique OPA/OPE dans les modules complémentaires;
- la mise à jour régulièrement la base de données des OPA/OPE. Cette mise à jour devra être assurée par la DOPA en collaboration avec les autres structures.





Cette publication a été produite avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de cette publication est la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être prise refléter le point de vue de l'Union européenne.